

Guide du Partenariat 2011



Présentation de l'Office de Tourisme

Son fonctionnement

L'Office de Tourisme du Val de Vienne est une association Loi 1901, créée en 1991, dirigé par un bureau élu en Assemblée Générale, et dont la présidente est Isabelle NAULEAU depuis 2009.

Il est intercommunal depuis 2003 et classé 2* depuis 2007. L'équipe de l'Office de Tourisme du Val de Vienne se compose de deux salariées à temps plein toute l'année, formées aux métiers du Tourisme et qui suivent régulièrement dans l'année des formations « Tourisme ». Elles parlent anglais et espagnol et possèdent leur carte professionnelle de Guide Interprète Régional.

L'accueil des visiteurs est assuré toute l'année, 6 à 7 jours sur sept suivant la période.

L'Office de Tourisme est situé au 46 de l'avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

Afin de proposer des services de qualité toute l'année, l'Office de Tourisme s'engage à partir de 2011 dans une démarche Qualité, accompagné par la FROTSI Limousin (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative).

Son périmètre d'action

Il s'étend sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Vienne, qui lui a confié les missions du développement touristique et qui assure 70% de son budget de fonctionnement : Aix-sur-Vienne, Beynac, Bosmie-l'Aiguille, Burgnac, Jourgnac, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe et Séréilhac.

L'Office de Tourisme travaille en relation avec le Comité Départemental du Tourisme 87 et le Comité Régional du Tourisme Limousin.

Ses missions :

- Accueil-Information-Conseil en séjour
- Collecte et gestion de documentation (brochures touristiques, calendrier manifestations), mise à disposition de supports en français, traductions en langues étrangères...
- Vente de produits boutique
- Editions/ Site Internet : nouveau site internet depuis janvier 2011 et réédition du Guide touristique 2011 à 3500 exemplaire
- Communication-Promotion touristique
- Animation et coordination des acteurs touristiques locaux : Développement des relations avec les professionnels du territoire (hébergeurs, restaurateurs, prestataires du tourisme et des loisirs, sites et monuments, producteurs locaux, artisans d'art...)
- Organisation et gestion d'animation touristiques et de loisirs
- Organisation et animation de visites guidées thématiques
- Participation à la mise en valeur du patrimoine local
- Conseils aux porteurs de projets touristiques
- Alimentation de la base de données touristiques régionale

Pourquoi devenir membre de l'Office de Tourisme ?

L'Office de Tourisme du Val de Vienne est la « vitrine » de son territoire et l'un des acteurs incontournable du développement touristique local. Il est consulté (par courriers postal et électronique, téléphone, Internet...) par les clientèles, pour l'organisation de leur passage ou séjour sur le territoire. L'Office de Tourisme accueille toute l'année les clientèles (excursionnistes, touristes, proximité) à la recherche d'informations ou de services.

Il apporte, par ses actions et ses partenariats notamment avec le réseau des autres Offices de Tourisme de la Haute-Vienne et du Limousin, directement et/ou indirectement des clients aux professionnels.

La cotisation de base

L'acquiescement de la cotisation de base permet de devenir membre de l'association et donc de participer, de délibérer et de voter lors des Assemblées Générales convoquées par l'Office de Tourisme.

En adhérent à l'Office de Tourisme, vous avez la possibilité :

- De vous rendre éligible, le cas échéant, au sein du Conseil d'Administration (organe décisionnel de l'association) ;
- de désigner les membres du Conseil d'Administration ;
- d'approuver les rapports d'activités, les projets et bilans financiers de l'Office de Tourisme ;
- d'intégrer d'éventuelles commissions de réflexion.

Vous recevrez ainsi une newsletter trimestrielle apportant des informations susceptibles de concerner tous les partenaires de l'Office de tourisme et tous les habitants du Val de Vienne. (ouvertures / fermetures de structures.....changements, programme d'animation de l'Office de Tourisme).

L'adhésion couvre une année civile (de janvier à décembre). Elle est effective à réception du bulletin d'adhésion et du règlement. La cotisation de base ne donne lieu à aucune contrepartie économique pour l'adhérent.

Pour l'année 2011, le Conseil d'Administration a fixé le montant à **5 €** pour les individuels (les élus désignés par la communauté de communes pour siéger au Conseil d'Administration sont membres de droit et exonérés de cotisation).

L'Office de Tourisme se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à nous contacter pendant nos horaires d'ouverture ou sur le site Internet.

Merci de votre confiance et à bientôt !



FICHE ADHESION 2011 Individuel

Mlle, Mme, M.

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Important pour recevoir les lettres d'informations et convocations aux éventuelles réunions.

**Je souhaite adhérer à l'Office de Tourisme du Val de Vienne pour l'année
2011 et verse ma cotisation annuelle, fixée à 5 €.**

Merci de joindre le règlement au bulletin d'adhésion, sans règlement nous ne pouvons prendre en compte votre adhésion (chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme du Val de Vienne). Nous vous adresserons un reçu ainsi que votre carte de membre dès réception de votre règlement

Date :

NOM, Prénom et signature :

Fiche à retourner à :

Office de Tourisme du Val de Vienne

46 avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE

05 55 70 19 71

info@ot-valdevienne.com

www.ot-valdevienne.com

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour l'exercer, contacter l'Office de tourisme du Val de Vienne info@ot-valdevienne.com